

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 8 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf le huit du mois d'octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

16 présents + 6 pouvoirs (22 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Maryse CHARRIER, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

6 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jean Pierre CESBRON a donné pouvoir à Claude SERVANT
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Claire SAINCOURT, Jean-Pierre CESBRON, Mathias DIXNEUF, Céline PIGNON, Maryse BARIGAULT, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Frédéric LIAIGRE, Jean-Michel PROUST

Joël MEUNIER a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 02 octobre 2019

ASSAINISSEMENT

Acquisition de terrain – Assainissement de Repéroux

- Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales
- Vu l'article L3221-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques
- Vu l'exposé de M. Le Président ci-dessus

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ d'annuler et remplacer la délibération D2018-058 du 03 avril 2018
- ✓ D'approuver l'acquisition de la parcelle n° 317 ZL 187 d'une superficie totale de 19 m² appartenant à M. Paineau
- ✓ D'approuver l'acquisition gratuite de la parcelle d'une valeur estimée à 60 €
- ✓ D'approuver la prise en charge par la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet des frais de main levée partielle d'un montant, sauf à parfaire ou à diminuer, de 300,00 €
- ✓ D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'acte authentique ainsi que toutes autres pièces afférentes à ce dossier auprès de la SCP ROY-CAGNIART d'Airvault (79600).

A Airvault, le 8 octobre 2019
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20191014-33-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14-10-2019

Publication le : 14-10-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48